

CONTRÔLE DES VELOS/PILOTES 2011 OBLIGATOIRE SAMEDI ET DIMANCHE

Contrôle des vélos :

1. embout de poignée
2. fin de câble de frein
3. axe de roue, maximum 10 mm de dépassement
4. plaque latérale de cadre blanche visible des deux côtés
5. chiffres de cadre de couleur noir, hauteur min 8 cm, largeur min 1 cm

Contrôle pilote :

1. gants non coupés
2. pull manche longue
3. casque attaché
4. pantalon long selon règlement UCI
5. pantalon court en matériel résistant avec protection genou ou tibia rigide
6. collants portés sous les pantalons courts et sous les protections du genou et/ou tibia rigide sont autorisés

Ces contrôles seront appliqués lors de toutes les manches, par du personnel désigné par l'ARB .

Toute protection supplémentaire est recommandée mais pas obligatoire.

Un pilote ne respectant pas les points ci dessus après avertissement, peut être disqualifié ou rétrograder à la dernière race.